

**Nombre de membres**

27

**Nombre de présents**

11

**Pouvoirs :**

8

**Nombre d'absents**

16

**Nombre de votants**

19

**Quorum**

14

# CENTRE de GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE d'EURE-ET-LOIR

## Séance du 28 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 novembre 2025 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 20 novembre 2025 s'est réuni sous la présidence de Madame Martine BOUILLARD (1<sup>ère</sup> Vice-présidente).

**Etaient présents :**

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Benoît DELATOUCHÉ, Maire de BARIOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BÜCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

**Pouvoirs :**

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE, a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES, a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHÉ,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS, a donné pouvoir à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES, a donné pouvoir à Alain CONTREPOIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

**Absents excusés :**

- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

**Absents :**

- John BILLARD, Maire du FAVRIL,
- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,

**Secrétaire de séance :**

- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,

**Assistaient également :**

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAULT, Payer départemental

**Délibération n° 2025 – D – 61****Conseil d'administration****Séance du 28 novembre 2025**

**Objet : Détermination des coûts de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2025**

Exposé de Madame Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Vice-présidente en charge des concours,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir a organisé l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2025, selon le calendrier suivant :

<b>CALENDRIER DU CONCOURS</b>	
<b>Arrêté d'ouverture</b>	Lundi 16 septembre 2024
<b>Période de retrait des dossiers d'inscription</b>	Mardi 8 octobre 2024 au mercredi 13 novembre 2024
<b>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription</b>	Jeudi 21 novembre 2024
<b>Epreuve écrite d'admissibilité</b>	Jeudi 10 avril 2025
<b>Réunion du jury d'admissibilité</b>	Lundi 30 juin 2025
<b>Epreuves pratiques d'admission</b>	Mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 septembre 2025
<b>Réunion du jury d'admission</b>	Vendredi 5 septembre 2025

<b>ETAPE</b>	<b>NOMBRE DE CANDIDATS</b>
<b>Inscriptions</b>	<b>44</b>
<b>Admis à concourir</b>	<b>38</b>
<b>Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité</b>	<b>33</b>
<b>Admissibles</b>	<b>32</b>
<b>Présents aux épreuves pratiques d'admission</b>	<b>31</b>
<b>Lauréats</b>	<b>27</b>

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration arrête le coût réel de cet examen professionnel. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de cet examen professionnel, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val de Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret).

<b>DESIGNATION</b>	<b>COÛT</b>
Assurance	79,00
Location de salle	697,34
Impressions	36,06
Fourniture de sujets	2 032,82
Frais de personnel	4 416,06
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	711,68
Indemnités des membres du jury	1 240,39
Frais indirects (23.72€ x nombre d'inscrits)	1 043,68
<b>COÛT TOTAL REEL DU CONCOURS</b>	<b>10 257,03</b>
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	<b>379,89</b>

Il est proposé au Conseil d'administration, d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2025 comme suit :

Coût total réel du concours : **10 257,03 €**  
 Coût par lauréat : **379,89 € arrondi et fixé à 380 €**

Et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause.

Les membres du Bureau réunis en date du 13 novembre 2025 ont émis un avis favorable.

Les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2025 comme suit :

Coût total réel du concours : **10 257,03 €**  
 Coût par lauréat : **379,89 € arrondi et fixé à 380 €**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
 De la transmission en préfecture le : **- 2 DEC. 2025**  
 De la publication le : **- 4 DEC. 2025**

Par délégation,  
 La Directrice Générale  
 Gabrielle BARRETT-JACQUET